ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 32892

Texte de la question

M. Bertrand Pancher interroge M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur l'avenir de l'ossuaire de Douaumont en Meuse. Le monde associatif rencontre de nombreuses difficultés afin d'assurer la préservation de ce site, haut lieu de mémoire de l'histoire du XXe siècle. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si l'État entend s'engager afin d'assurer la pérennité de ce monument.

Texte de la réponse

Si la nécropole nationale de Fleury-devant-Douaumont (Meuse) est une propriété du ministère de la défense, l'ossuaire est, en revanche, une propriété privée. Le département ministériel a toutefois le souci de participer à sa pérennité et à sa valorisation. C'est ainsi que des subventions de 52 743 EUR en 2006 et de 20 000 EUR en 2008 ont été accordées à l'association propriétaire, destinées à réaliser divers équipements techniques. En outre, le maître d'ouvrage a prévu de réaliser d'importants travaux de conservation portant sur le gros oeuvre du bâtiment. Le ministère de la défense participera, dans un premier temps, au financement du programme architectural et technique, préalable au lancement de ces travaux. Dans une seconde phase, il apportera sa contribution au financement des travaux proprement dits.

Données clés

Auteur : M. Bertrand Pancher
Circonscription : Meuse (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32892
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : Défense et anciens combattants
Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8923
Réponse publiée le : 27 janvier 2009, page 743